



Paris le 20 octobre 2005

COMPTE RENDU DE LA CPO DU 13 octobre 2005

Cette commission paritaire ouvrière était présidée par M GRASSINEAU Secrétaire Général de la DGAC.

1- Information sur le groupe de travail ESARR 5:

Ce GT protocolaire relatif aux exigences applicables aux personnels techniques exerçant des tâches opérationnelles liées à la sécurité concerne aussi les OE. En effet, tout Ouvrier d'Etat exerçant des fonctions de maintenance sur des équipements opérationnels au sein d'un service de la DSNA devra être titulaire d'une autorisation de maintenance qui sera délivrée par son chef de service après avis d'une commission compétente. Cette autorisation sera délivrée après avoir suivi un cursus de formation validé par la commission locale.

FO a exprimé le manque d'informations pour les OE concernant le rapport de ce GT. Nous avons posé de nombreuses questions : application de la loi du grand-père, plan de formation les agents auront-ils l'obligation de les suivre, composition des commissions locales. Toutefois deux groupes de travail vont être mis en place, l'un concernant les modalités de mise en œuvre, l'autre pour définir les plans de formation. GT auxquels FO a demandé d'être associé.

2 - Suites données à la CPO du 6 janvier 2005:

Reclassement des ouvriers informaticiens.

La première mesure qui consistait à faire passer un essai Gr VI, aux ouvriers recrutés en V (hors changement de famille professionnelle), a été appliquée.

Suite à notre intervention à la dernière CPO, l'administration centrale a vérifié que les ouvriers GP VI qui ont été embauchés GP V ont bien été proposés aux commissions d'avancement pour un GP VII en 2005 (pas de délai de deux ans dans le groupe VI). Trente ouvriers groupe VI devraient passer un VII cette année.

Un nouveau point sera fait à la prochaine CPO.

Echanges inter établissements

Dans le but d'accélérer les recrutements, et notamment de raccourcir les délais d'embauche, une note n° 03-1068 en date du 28 novembre 2003 a mis en place une liste dite « d'échange inter établissements des essais professionnels de recrutement en poche ».

L'administration a rappelé aux établissements de lui communiquer l'état de leurs essais en poche tout en précisant certains points de la procédure à suivre.

Intégration des 2% dans le calcul de la retraite (voir notre communiqué du 13/07/2005)

Suite à la demande de FO (voir le compte rendu de la CPO du 6 janvier 2005), une nouvelle réunion entre l'administration et la Caisse des dépôts et consignation a eu lieu le 12 avril 2005.

Le fond de pension (FSPOEIE) a reconnu son erreur de calcul. Le nouveau calcul du coefficient de majoration qui sert au calcul de la retraite permettra de prendre en compte le complément de salaire obtenu lors du protocole de 2000. Les ouvriers partis à la retraite depuis juillet 2001 verront leur pension recalculée avec effet rétroactif.

Point sur les groupes de travail : (hors protocole)

Magasinier / Emballeur-conditionneur

Suite à la dernière CPO, FO a demandé une rencontre en bilatéral au pôle de compétence. Lors de cette réunion (17 janvier 2005), un consensus semblait trouvé pour permettre de créer une fiche HCA dans la famille Emballeur. L'intégration d'une partie des tâches de magasinier (expéditions) dans la famille emballeur permettait la création d'un HCA. Cette solution entraînait la révision des fiches professionnelles emballeur du Gr V au Gr VII pour permettre une application progressive de la partie expédition.

Lors de la réunion du GT (17 mars 2005) l'administration centrale après un état de l'avancement des travaux du GT refusa de prendre en compte notre solution et maintient sa position initiale (option emballage pour la HCA dans la famille magasinier).

FO a fait remarquer que depuis un certain nombre d'années, le pôle de compétence magasinier s'est attaché à donner à l'ensemble des magasiniers des connaissances générales pour leur permettre de tenir n'importe quel poste et s'est refusé à reconnaître les activités particulières des uns et des autres par la création d'options dans la famille magasinier.

La création d'une option ou filière pour le HCA magasinier, n'irait pas dans le sens de cette politique.

FO est opposé à la proposition de l'administration en craignant

- une différence de niveau trop importante entre le groupe VII emballeur et le HCA magasinier option emballeur qui n'entraînerait que peu de réussite lors des passages d'essais. On créerait un groupe supérieur que les agents concernés ne pourraient pas atteindre.

- un risque de disparité entre les niveaux des deux essais au niveau HCA.

- la création d'une option pour les emballeurs mais le refus de créer d'autres options pour les magasiniers qui ont des fonctions spécifiques.

Un désaccord ayant été constaté lors de cette réunion, il ne paraît pas possible pour l'administration d'aller au-delà du mandat initial ; elle propose à la CPO de mettre fin à ces travaux.

FO est favorable à l'évolution de la famille emballeur. L'administration y est favorable à la condition d'une évolution technique dans la famille. Notre solution le permet sans modifier la famille magasinier.

Le Secrétaire Général s'est engagé à donner une réponse pour la prochaine CPO.

Travaux et emplois insalubres

L'administration a diffusé aux établissements un fascicule rappelant la réglementation et les procédures à suivre en ce qui concerne le paiement des travaux insalubres et la validation des années pour un départ anticipé à la retraite (15 ans d'emplois ou de travaux insalubres validés)

FO a demandé des modifications de ce fascicule :

- préciser que la forfaitisation par agent du nombre d'heures de travaux insalubres payés par mois se fasse en concertation avec les OS de l'établissement.

- intégrer à ce document la liste des travaux permettant un départ anticipé.

- préciser que le relevé annuel pour chaque ouvrier bénéficiant d'emplois ou de travaux insalubres est obligatoire et qu'une copie doit être adressée à l'agent.

3- Les effectifs ouvriers de la DGAC et de Météo France

A METEO :

- Au 31/09/2005 le cadre de fonction est de 217 emplois budgétaires pour 205 emplois en fonction.

Les postes d'ouvriers seront rendus par METEO France pour permettre d'appliquer le plan d'objectifs qui prévoit la suppression de 78 postes tous corps confondus d'ici 2007.

A la DGAC :

- Au 31/09/2005 le cadre de fonction est de 900 emplois autorisés pour 874 emplois en fonction.

- Pour 2005 31 recrutements étaient prévus pour remplacer les départs à la retraite plus 12 recrutements supplémentaires au titre des départs inopinés de 2004. Fin septembre 25 recrutements ont été réalisés, 10 sont autorisés et 8 recrutements seront autorisés à la CICAVE-O du mois de Décembre.

- Le protocole prévoit pour 2006 31 recrutements pour compenser les départs à la retraite plus les départs inopinés de 2005.

FO a demandé si des postes budgétaires supplémentaires seraient créés au budget 2006 et s'il était possible d'anticiper pour la CICAVE-O de fin d'année les recrutements inopinés de 2005.

L'administration nous informe qu'avec la mise en place de la LOLF en 2006, il n'y aurait plus d'effectifs budgétaires mais une masse budgétaire pour chaque programme et que des ouvriers d'établissement

différent pourront faire partie d'un même programme. Il n'est pas possible d'aller au delà des engagements protocolaires de 2005 car trop d'évolutions vont intervenir entre 2005 et 2006.

Avec la LOLF, le risque serait la disparition des cadres de fonction budgétaire qui permettent dans chaque établissement ouvrier de définir exactement le nombre de recrutements et d'avancements chaque année (différence entre budgétaire et réel). Un responsable de programme aura la possibilité de prendre la masse budgétaire de postes d'ouvriers pour créer des postes dans d'autres corps (diminution du nombre d'ouvriers) ou de transformer des postes de hors catégories en plusieurs postes d'ouvriers professionnels afin d'augmenter ses effectifs (diminution des avancements).

L'administration n'a pu répondre pour l'instant à nos différentes questions, si ce n'est que les engagements protocolaires seront tenus.

Nous avons demandé une réunion spécifique sur ce point où nous défendrons le maintien d'un cadre de fonction budgétaire.

4- Rénovation de la nomenclature ouvrière

GT « maintenance aéronautique »

Le représentant du SEFA a fait un point sur les différents travaux (modification fiches professionnelles, mise en place de formations avec tutorat, procédure APRS) menés par ce GT. Pour lui ces travaux devraient être terminés pour la prochaine CPO ce qui permettrait de valider les nouvelles fiches professionnelles.

FO a une fois de plus déploré le manque de dialogue social dans cet établissement qui est un frein à l'avancée de ce GT. Dans ces conditions, les travaux de ce GT ne sont pas prêts de se terminer (voir compte-rendu FO de la réunion du 17/10).

GT protocolaire « réflexion sur la création d'une famille logistique »

Ce GT issu du dernier protocole auquel FO ne participe pas (non signataire du protocole) semble avoir vécu. En effet, les propositions faites par l'administration ne semblent pas convenir aux OS qui y participent.

FO a rappelé :

- qu'elle est favorable à la création de cette famille dont nous sommes à l'origine de la demande.
- Que cette famille ne doit pas être une famille « fourre tout » mais qu'elle doit correspondre à la gestion et non à la réalisation de tâches au niveau de la logistique.
- Qu'elle doit être ouverte à l'ensemble des familles professionnelles.

Le Secrétaire Général a demandé au président du GT de faire un rapport qui sera présenté lors de la prochaine réunion du comité de suivi du protocole. Ce sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine CPO.

La création de cette famille correspondant au besoin des établissements permettrait aux ouvriers de tenir de nouvelles fonctions à la DGAC et à METEO ce qui serait un plus pour conserver des effectifs. Elle permettrait également à certains de pouvoir bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière.

GT protocolaire « amélioration des modes de recrutement et fonctionnement des pôles de compétence »

Après que l'administration ait effectué un point sur l'avancement de ce GT, FO a rappelé certaines propositions pour accélérer les recrutements :

- 3 CICAVE-O par an.
- faire appel à la liste inter établissements des essais en poche passés dans un pôle de compétence.
- anticiper les départs en retraite.
- faire appel au pôle de compétence lors de la sélection des candidats avant le passage de l'essai, afin de vérifier le réel niveau technique des personnes pour éviter un risque important d'échecs lors de l'essai de recrutement.

5 - Les ouvriers « hors-familles »

L'administration a fait un point de l'avancée de ce dossier.

Chaque établissement ouvrier doit proposer aux agents qui exercent des fonctions d'une autre famille professionnelle un changement de famille à parité de groupe et par voie d'essai professionnel. Cette proposition peut être refusée par les agents, dans ce cas ce refus doit être confirmé par écrit.

Pour les agents qui exercent des fonctions relevant de la logistique, leurs situations seront étudiées si la famille est créée.

Pour les agents exerçant des tâches administratives, aucune solution n'est envisageable.

Pour les agents qui n'étaient pas réellement en situation de hors famille, une solution a été trouvée.

Le nombre d'agents recensés est de 95. Les propositions de l'administration se décomposent de la façon suivante :

- changement de famille professionnelle : 29
- reclassement logistique : 7
- pas de solution : 36
- situation résolue : 25

FO a regretté que les organisations syndicales ne soient pas associées à ces travaux.

6 - Les élections ouvrières

Les élections ouvrières se dérouleront du 13 au 20 mars 2006, elles porteront uniquement sur le CHSCT. Il n'y aura pas d'élections pour les commissions de réforme où les représentants du personnel seront désignés par les organisations syndicales à la vue des résultats aux élections CHSCT.

Les ouvriers du SSBAIF seront rattachés pour voter au CHSCT de l'établissement central ouvrier (siège de la DGAC).

7 - Questions diverses FO :

Désignation d'un nouveau responsable pour le GS formation :

Suite aux nouvelles fonctions prises par la Présidente du groupe de suivi de la formation ouvrière, aucune réunion ne s'est tenue. Le Secrétaire Général a indiqué que MME DE BUCHY (SDP/2) était désignée comme responsable de ce GS formation. Une réunion devrait se tenir prochainement qui étudiera les formations chefs d'équipes à mettre en place suite à la nouvelle circulaire.

Projet modification abatement de zone au Ministère de la Défense

Une nouvelle fois notre organisation a demandé à la DGAC de prendre contact avec le ministère de la Défense pour faire modifier le projet de suppression des abattements de zone. Nous avons informé l'administration que ce projet avait été transmis au ministère du budget et que s'il restait en l'état des sites où travaillaient des ouvriers DGAC et METEO ne seraient pas concernés.

Le Secrétaire Général s'est engagé à faire une intervention auprès du ministère de la Défense et si nécessaire la DGAC interviendra directement auprès du budget pour que les ouvriers DGAC et METEO ne soient pas oubliés.

Mesures à envisager pour les ouvriers qui partiront à la retraite au titre des insalubres suite à la note n° 05-0749 du 24 août 2005.

FO a demandé à la DGAC d'appliquer aux ouvriers DGAC et METEO qui partent à la retraite au titre des insalubres les mêmes mesures qui sont prévues au ministère de la Défense. Un décret y est paru, décret qui augmentera le coefficient de majoration (pris en compte pour le calcul de la pension) à partir de 2009 pour compenser l'effet de la décote et de la limite d'âge (pas de prolongation après 60 ans).

Le Secrétaire général s'est engagé à étudier ce dispositif et à nous tenir informés des suites données.

La Délégation

Vos contacts :

GAUBERT Pierre 06.21.01.39.59, BARTHES Bernard 04.68.94.45.05, LELAIT Michel 06.21.55.24.00, DUPRAT Jean-Laurent 06.60.48.32.80, MAROUBY Thierry 06.23.75.03.44

Participaient à titre d'expert : CARON Cédric (Dac/Sud-Est), LANCHAS Esteban (CRNA/Nord), GAYRAUD Michel (ENAC/Toulouse)